Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-212202931-20260605-26_06_005-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
22 - COTES-D'ARMOR

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| Nombre de conseillers | |
|---|---|
| • en exercice | 11 |
| • présents | 9 |
| • votants | 11 |
| • absents | 2 |
| • exclus | 0 |

De la commune SAINT-GILLES-LES-BOIS

Séance du 05 juin 2026 à 19 heures 00

**Date de convocation :** 01 juin 2026

**Date d'affichage :** 05 juin 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme COSSE Nathalie

**Objet**

***Berger-Levrault : Proposition commerciale pack We-Magnus***

Étaient présents :

ANTOINE Vincent, BUANNIC Hélène, GUILBAUT Romain, GODARD Bénédicte, WAGNER Vincent, AUBERTY Patrick, LEPATINA Christelle, GUEDON Béatrice.
Procurations : LE MEUR Patricia à BUANNIC Hélène
MACE Julien à ANTOINE Vincent

Secrétaire de séance :

Mme GUEDON Béatrice

Madame le Maire explique à l'Assemblée que le prestataire informatique Berger Levrault a commercialisé l'année dernière un nouveau dispositif de logiciel appelé We-Magnus. Actuellement, le secrétariat dispose de la Gestion des Relations Citoyennes (GRC) et la gestion financière. Le nouveau dispositif We-Magnus est un logiciel tout- en-un qui a été conçu avec les secrétaires généraux de mairie. Il propose une solution SaaS (cloud : accessible via Internet) et met à disposition un chat SAV, un agenda réglementaire et un lien d'accès au forum d'entraide des secrétaires de mairie. À l'avenir ce Pack sera obligatoire et plus onéreux. Cet éditeur de logiciel propose un devis numéro DV0723113-1 en formule standard qui reprend les mêmes éléments du contrat actuel à savoir :

* contrat de proximité
* applications GRC, gestion financière
* maintenance
* connecteurs Chorus Pro, Mégalis, et DSN.

Contrat annuel d'une durée ferme de 3 ans.
Ce devis s'élève à 1 055€ hors taxes annuel.
Madame le Maire propose au Conseil municipaux de se prononcer sur l'acceptation de ce nouveau dispositif.
Après délibération, madame le maire est autorisée à signer le devis car c'est une offre promotionnelle.

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-212202931-20260605-26_06_005-DE

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 10 juin 2026.

Publié ou notifié le .

Fait SAINT-GILLES-LES-BOIS, le 10 juin 2026

La secrétaire de séance

Béatrice GUÉDON

Le Maire

Nathalie COSSE

Mairie de St-Gilles-les-Bois (Côtes-d'Armor)